



# COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

## MANDAT PRESCRIT PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975. Depuis lors, l'Assemblée renouvelle chaque année son mandat.

Les objectifs poursuivis par le Comité sont les suivants :

- Promouvoir un règlement juste et pacifique du conflit israélo-palestinien et mettre un terme à l'occupation israélienne, qui a commencé en 1967.
- Mettre en œuvre la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.
- Faciliter l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment l'autodétermination, la souveraineté et le droit au retour.

## ACTIVITÉS SOUTENUES PAR LE COMITÉ

- **Action visant à promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien**
- **Sensibilisation à la question de Palestine** par l'organisation d'exposés, de conférences et de réunions sur cette question à travers le monde
- **Renforcement de la capacité des institutions palestiniennes** à accroître la viabilité d'un futur État de Palestine indépendant
- **Promotion d'un règlement pacifique et juste** fondé sur la solution des deux États dans le cadre d'initiatives menées auprès de la société civile
- **Conservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU** sur la question de Palestine, au moyen d'un répertoire de documents électroniques (UNISPAL)

## MEMBRES

Le Comité est composé de 26 membres :

Afghanistan, Afrique du Sud, Bélarus, Bolivie, Chypre, Cuba, Équateur, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sénégal, Sierra Leone, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela.

Par ailleurs, 24 observateurs participent aux travaux du Comité :

Algérie, Arabie saoudite, Bangladesh, Bulgarie, Chine, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Niger, Qatar, République arabe syrienne, Sri Lanka, Viet Nam et Yémen; État de Palestine, Ligue des États arabes, Organisation de la coopération islamique et Union africaine.

Les tâches courantes du Comité sont assurées par le Bureau, composé des Représentants permanents des États Membres ci-après, lesquels exercent leurs fonctions à titre individuel :

Sénégal (présidence) ; Afghanistan, Cuba, Indonésie, Namibie et Nicaragua (vice-présidence) ; Malte (Rapporteur). L'Observateur permanent de l'État de Palestine participe aux travaux du Comité en qualité d'observateur.

### LA DIVISION DES DROITS DES PALESTINIENS

La Division des droits des Palestiniens, qui relève du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aide le Comité à appliquer son programme de travail annuel, notamment en ce qui concerne la planification et l'organisation de réunions et de conférences internationales, la conduite d'activités de sensibilisation auprès des organisations de la société civile, l'organisation de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et l'établissement de diverses publications. La Division tient également à jour le site Web consacré à la « question de Palestine », y compris le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) en ligne, et organise des programmes de renforcement des capacités à l'intention des membres du Gouvernement de l'État de Palestine.

## POUR EN SAVOIR PLUS



<http://unispal.un.org>



<http://www.twitter.com/UNISPAL>



<http://www.facebook.com/UN.palestinianrights>



<http://www.youtube.com/UNpalestinianrights>